

« STAGE DE FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS P.S.C. & P.S. »

(à conserver)

version 17/08/2023

Pour exercer, le **formateur en secourisme** doit tous les ans faire une formation continue en secourisme de son niveau de compétence.

Cette formation s'adresse aux personnes titulaires du **P.A.E.F. P.S.C. et /ou P.A.E. F. P.S.** qui souhaitent rester à jour, telle qu'elle est définie dans les textes d'état.

Le **CDF 17 – ACRS** vous propose des dates de formations sur notre site acrs.fr, onglet calendrier, rubrique Formation continue de formateurs

DATE DE STAGE RETENUE:.....

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 JOURS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION, avec un nombre maximum de 18 stagiaires. Toutefois, l'ACRS se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre minimum de 8 stagiaires n'était pas atteint.

La formation se déroulera :

de : **09H00 à 12h00 et 13h00 à 17h30, où : Gymnase Bongraine – SUAPSE – avenue de la Rotonde – 17440 Aytre**

TARIF DE LA PRESTATION

Notre grille tarifaire pour le PSE1 va de 60€ à 115€ (tarif tout public, CPF ou entreprise), cette fluctuation dépend des démarches administratives induites.

d'un montant de 60€ pour une inscription tout public.

d'un montant de 115€ pour une inscription prise en charge par une entreprise.

Le paiement pourra s'effectuer :

Soit, par **chèque** à l'ordre de l'ACRS et l'envoyer **avant la formation** à l'adresse de CDF17/ACRS ci-dessous.

Soit par **Virement** (RIB IBAN FR76-1170-6431-0443-0556-0140-944 / AGRIFRPP817)

DOSSIER A RETOURNER COMPLET ET SIGNATURE APOSEE SUR TOUTES LES PAGES A :

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :

Merci de renvoyer le dossier d'inscription ci-dessous par mail en format dématérialisé (pdf) à l'adresse mail ci-contre.

CDF17/ACRS 9 Chemin du Cimetière 17540 NUAILLE D'AUNIS 06.63.51.05.17 jacqueminlaurent17@gmail.com www.acrs.fr
--

BULLETIN D'INSCRIPTIONCivilité Madame Mademoiselle Monsieur**NOM & PRÉNOM**

Nom de jeune fille

Date de naissance

Lieu de naissance

Département de naissance

Adresse

Code postal

VILLE

Téléphone

E-mail

@

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**NIVEAU D'ETUDES** :**DIPLÔMES SCOLAIRES OBTENUS** :**PROFESSION ACTUELLE** :**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES** :**NIVEAU SECOURISME ACQUIS** :**AVEZ-VOUS DES BESOINS SPECIFIQUES PENDANT CETTE FORMATION, prise en compte de vécu difficile,****handicap, autres...:**

PRISE EN CHARGE ENTREPRISE**ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE (A RETOURNER SI COMPLETE)**

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

NOM OU RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR
(en cas de prise en charge)

NUMERO DE SIRET

CODE APE

ADRESSE DE FACTURATION

CODE POSTAL

VILLE

TELEPHONE ...

FAX

E-MAIL
(merci de remplir le champ lisiblement)

DOSSIER SUIVI PAR

Le soussigné s'engage à régler la formation au « **C.D.F.17 de la F.N.M.N.S. – A.C.R.S** » souscrite au bénéfice de :

NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE

POUR UN MONTANT DE **115€ (cent quinze euros)**,

Le **titre de paiement** doit être libellé à l'ordre du « **A.C.R.S** ».

La partie ci-dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un organisme financeur (O.P.C.A. ou autre) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

NOM DE L'ORGANISME FINANCEUR

NUMERO DE SIRET

ADRESSE DE FACTURATION DE L'ORGANISME FINANCEUR

TELEPHONE ...

E-MAIL ...

DOSSIER SUIVI PAR

À l'égard du **C.D.F.17 de la F.N.M.N.S. – A.C.R.S**, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'organisme financeur n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinue ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge.

A.....le,L'employeur – cachet et signature

AUTORISATIONS

Je, soussignéatteste l'exactitude des renseignements donnés et confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la formation choisie. Je m'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé.

Fait à : le **SIGNATURE :**



Je cède / Je ne cède pas (*ayer la mention inutile*) mon droit à l'image pour reproduire ou diffuser auprès du public les enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, pendant une durée de 15 ans et ce à titre gracieux. Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association CDF 17.

Fait à : le **SIGNATURE :**



DECLARATION SUR L'HONNEUR

LE REGLEMENT INTERIEUR

LE CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

ASSURANCE STAGIAIRE

DOCUMENT FOURNIS SUR SIMPLE DEMANDE PAR MAIL à: jacqueminlaurent17@gmail.com

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

Les documents ci-contre peuvent également être consultés au moyen du QRCODE suivant:



Je declare sur l'honneur, avoir pris connaissance et valide les documents ci-dessus:

Fait à : le **SIGNATURE :**



VALIDATION FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS PS PLAN ANNUEL DE FORMATION – ANNEE 2023

PREAMBULE

ASPECT REGLEMENTAIRE

Validation de la formation continue des formateurs

Tous les titulaires du BMNPS ou de la PAEF PSC/PS souhaitant exercer une activité d'enseignement doivent satisfaire à une formation continue en secourisme de 6 heures minimum par an (Arrêté 21 décembre 2020).

Un procès verbal de formation continue devra être établi par les organismes formateurs ou associations formatrices agréés.

Durée de la formation : 6h de face à face Pédagogique

F.C. PAE FPS – PSC (Année 2023)

15 minutes

ACCUEIL - FORMALITES - PRESENTATION JOURNEE

30 mn

CADRE REGLEMENTAIRE ET INTRODUCTION

Présentation du nouveau dispositif de formation continue 2023 et Circulaire Ministérielle DGSCGC NOR : IOME2236082C en date du 16 décembre 2022.

Recommandations techniques PSE et PSC1 en date de décembre 2022

Thèmes de la journée :

- PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE 2023,
- NOUVELLES RECOMMANDATIONS PSC1 ET PSE.

PRESENTATION DES TEXTES OFFICIELS

- Présentation de la Circulaire du 16 décembre 2022 (30 mn)

PRESENTATION DE CERTAINES NOUVEAUTES 2023

- Apports de connaissances (45 min)
PPT BPAS (DGSCGC)
ECG (DGSCGC)
Monoxyde de Carbone (PPT + vidéo DGSCGC)

Travail en sous-groupe et restitution en plénière (FT 1).

- Fiche de tache N° 1 (30 min)

Pause

Restitution du travail de groupe Travail en plénière (FT1).

- Restitution de la fiche de tâche N°1 (1h40)

PAUSE MERIDIENNE

LES BILANS

- Fiche D'activité N°1

Pause

LES BILANS (Suite)

- Fiche D'activité N°1

EVALUATION DE LA FORMATION / QUESTIONS REPONSES

Nom et Signature du candidat

Signature du president de l'ACRS

Association Charentaise de formation
à la Réanimation et aux Secours

9 Chemin du Cimetière 17 540 NUAILLE D'AUNIS

VALIDATION FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS PSC PLAN ANNUEL DE FORMATION – ANNEE 2022

PREAMBULE

ASPECT REGLEMENTAIRE

Validation de la formation continue des formateurs

Tous les titulaires de la PAE F PSC souhaitant exercer une activité d'enseignement doivent satisfaire à une formation continue en secourisme de 6 heures minimum par an (Arrêté 21 Décembre 2020 & Circulaire Ministérielle de la DGSCGC du).

Encadrement de la formation : un formateur de formateur responsable pédagogique pour 10 formateurs, si deux formateurs de formateurs pour un groupe de 20 formateurs, un formateur de formateurs est désigné responsable pédagogique.

Un procès-verbal de formation continue devra être établi par les organismes formateurs ou associations formatrices.

Durée de la formation : 6h de face à face Pédagogique

F.C. PAE F PSC (Année 2023)

15 minutes

ACCUEIL - FORMALITES - PRESENTATION JOURNEE

30 mn

CADRE REGLEMENTAIRE ET INTRODUCTION

Présentation du nouveau dispositif de formation continue 2023 et Circulaire Ministérielle DGSCGC NOR : IOME2236082C en date du 16 décembre 2022.

Recommandations techniques PSE et PSC1 en date de décembre 2022

Thèmes de la journée :

- PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE 2023 PSC1
- NOUVELLES RECOMMANDATIONS PSC1

PRESENTATION DES TEXTES OFFICIELS

- Présentation de la Circulaire du 16 décembre 2022 (30 mn)

RAVAIL DE GROUPE EN PLENIERE

- Fiche de tâche N°1 (3h00)

• PAUSE MERIDIENNE

APPORTS DE CONNAISSANCES NOUVEAUTES 2023

- Apports de connaissances (45 min)
- Présentations des risques cycloniques, Engagement, Prévention des Risques, RCP, Catakit (PPT + vidéo DGSCGC,)

CAS CONCRETS

- Fiche de tâche N°2 (1h30)

Pause

CAS CONCRETS (Suite)

EVALUATION DE LA FORMATION / QUESTIONS REPONSES

Nom, date et signature du candidat

Signature du Président de l'ACRS

Association Charentaise de formation
à la Réanimation et aux Secours

9 Chemin du Cimetière 17 540 NUAILLE D'AUNIS